

APPEL DU COLLECTIF RESISTANCE 2004

Lors des rencontres, des **17 avril et 26 juin 2004 à Rennes**, à l'initiative des **salariés de STMicroelectronics et Thomson**, de nombreuses délégations d'entreprises en lutte contre des plans sociaux et des licenciements ainsi que des salariés du service public ont partagé leurs expériences et déclarent :

- ▶ Que ces licenciements et ces délocalisations ne relèvent pas **d'une quelconque fatalité** , mais sont le résultat d'une politique patronale visant à toujours plus de profits en exploitant les salariés où sont délocalisées les productions.
- ▶ Qu'il est de notre devoir de lutter contre ces licenciements et de **nous en donner les moyens**.

En conséquence il a été décidé **la création d'un collectif national pour fédérer les luttes contre les licenciements et pour garantir le droit au travail**. Ce collectif **RESISTANCE 2004** lance un appel exigeant la modification de la législation sociale afin de : Garantir le pouvoir décisionnel des salariés dans leur entreprise. Actuellement les dispositions du code du travail ne donnent pas aux salariés les moyens de rejeter les raisons invoquées par le patron lors des licenciements.

- ▶ Les instances représentatives du personnel doivent avoir **un vrai pouvoir décisionnel** au niveau de l'entreprise et de la branche, en particulier, ils doivent pouvoir contester les raisons de licenciement invoquées par le patron et **posséder un droit de veto**.
- ▶ Les mêmes dispositions doivent être valables au **niveau européen** .
- ▶ La loi doit **interdire** aux entreprises ou groupes la pratique des **licenciements de rentabilité**
- ▶ Assurer le **contrôle des fonds publics** alloués aux entreprises.

Il est intolérable de voir **« privatiser les profits et nationaliser les pertes »**. Par exemple STM, bien qu'ayant bénéficié de **800 millions € de subventions entre 2003 et 2004**, délocalise son site de Rennes et ce sont les collectivités locales qui vont devoir investir pour essayer de ré-industrialiser ce site.

La loi doit donc :

- ▶ Assurer une totale transparence dans l'attribution et le suivi des fonds publics au travers d'une convention et d'une instance de suivi et de contrôle. Cette instance sera composée des représentants des salariés et des collectivités en responsabilité des ressources affectées.
- ▶ Exiger le **remboursement des aides** de la part des entreprises en cas de **non-respect de la convention**, au prorata des obligations non respectées.
- ▶ **Assurer un emploi et un salaire**.

Le risque principal réside aujourd'hui dans le chômage et la précarité. **Les reclassements après licenciements signifient déclassement**, précarité et pour les non reclassés chômage et exclusion.

- ▶ Il faut garantir le droit au travail et **affirmer le salaire comme un droit imprescriptible** .
- ▶ En cas de perte d'emploi, il ne doit pas y avoir de discontinuité concernant l'attribution du salaire, **ce financement sera à la seule charge du patronat grâce à un fond patronal obligatoire**.

« Le seul combat que l'on perd vraiment est celui que l'on refuse de livrer ».

Le **collectif national RESISTANCE 2004** invite toutes les personnes, associations, collectifs, syndicats, voulant se battre contre les licenciements à signer cet appel et rejoindre ce collectif.

Les portes paroles de ce collectif sont temporairement :

- ▶ José TEROL : Thomson
- ▶ Jean Marie MICHEL : ST Micro.